

## Fermeture d'une classe à l'école...



Depuis de nombreuses années, la perspective d'une fermeture de classe hantait les esprits et les diverses réunions à Louvie-Juzon. Cette année, face à un effectif de 72 élèves, (soit 8 en dessous du seuil fixé par l'Education Nationale), la sanction est tombée bien que l'Inspecteur d'Académie précise dans un courrier que : " Le retrait du maître correspond à une mesure provisoire d'équité départementale. La moyenne sera dans l'école après fermeture de 24 élèves par classe, en comptant les élèves de moins de 3 ans (...). La fer-



meture définitive ou la levée de cette mesure sera examinée lors des prochaines opérations de carte scolaire, en fonction de l'évolution des effectifs à accueillir à la rentrée scolaire 2014." Les opérations de carte scolaire se déroulant en janvier, cela ne laisse que très peu de temps pour remonter les effectifs à un seuil acceptable... À l'heure où la Commune investit dans des locaux neufs pour accueillir les plus petits et développe un véritable pôle Petite Enfance à Louvie-Juzon, c'est l'esprit de responsabilité de chacun qui est ouvertement questionné. Réagissons ! Il n'y a pas de fatalité ! Agissons contre la tristesse des quelques-uns qui participent, directement ou indirectement, à la destruction de nos services publics de proximité !

## Travaux de voirie au village...



Les 23 et 24 octobre derniers, deux rues du village ont fait l'objet de travaux. Concernant la rue du Rey, le revêtement a été entièrement refait. Un passage d'eau sera prochainement réalisé au-dessus des habitations les plus

exposées en cas de forts orages. La rue Labignette, quant à elle, n'était pas encore goudronnée. Un revêtement neuf a donc été réalisé jusqu'à la dernière habitation. D'autres menus travaux ont également été programmés : sur le trottoir de la rue Thiers, les passages en galets seront remplacés par du bitume, plus confortables pour tout le monde et, sur la place Camps, les trous laissés par les arbres qui avaient du être enlevés seront été bouchés et nivelés.



## Le mot du Maire

Vu l'accroissement des doléances (verbales ou écrites) reçues en mairie ces dernières semaines, il me semble nécessaire d'apporter quelques précisions aux quelques personnes concernées, qui sauront, j'en suis sûr, se reconnaître dans mes propos. Tout d'abord, je rappelle que toutes les sollicitations, quelles qu'elles soient, sont systématiquement enregistrées et prises en compte à la mairie. L'équipe municipale en place depuis le début de ce mandat comme l'ensemble du personnel communal montrent quotidiennement combien ils ont le souci d'être à l'écoute de tous et de chacun et de trouver les solutions non seulement les plus consensuelles mais également qui aboutissent à des actions ou des réalisations concrètes. Par ailleurs, les travaux réalisés où ceux encore en cours sont le fruit de réflexions communes engagées depuis de nombreux mois.

Cette ligne de conduite garantit à tous des prises de décisions conformes à nos responsabilités, à nos engagements et à nos valeurs.

A ce titre, il serait utopique de penser qu'exercer des pressions en mairie à l'approche d'une échéance électorale permet de modifier cette organisation pour obtenir la moindre priorité ou la moindre faveur personnelle.

Patrick LABERNADIE

## Soirée Pelote Basque



Le 11 octobre dernier, c'est une vingtaine de personnes, jeunes et moins jeunes qui se sont retrouvées à la Bibliothèque Municipale de Louvie-Juzon autour de Pierre PÉRE, ancien pelotari, passionné et auteur de plusieurs ouvrages sur la pelote basque. L'auditoire a rapidement été séduit par l'histoire de ce sport oh combien chargé des valeurs et de la culture basques. Et c'est avec autant de plaisir qu'il ont ensuite écouté Christian LAGOURGUE (Vice Président de la Ligue du Béarn de Pelote) et Jean-Marc OLHARAN, ancien champion qui flirta avec les meilleurs mondiaux à cesta punta.

# Comptes-rendus du Conseil Municipal

## Séance du 4 octobre 2013

- Des travaux d'électrification seront réalisés rue d'Anglas afin d'alimenter une construction récente. Ces travaux seront réalisés sur emprunt contracté par le Syndicat d'Electrification.
- La ligne électrique située sur l'avenue Pasteur, entre le Foyer Rural et la Place Camps sera en-fouie. Ces travaux seront co-financés par le SDEPA et la Commune. Dans ce cadre, les points d'éclairage public



situés sur cette portion ainsi que sur la place du Foyer Rural seront revus et harmonisés.

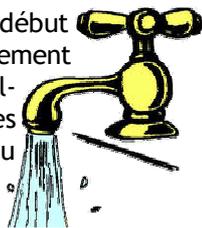
- Des travaux de voirie (réfection du tri couche) seront réalisés à l'Impasse Labignette, rue du Rey, Place Jean Jaurès et Place Camps. Les portions de trottoir réalisés en galets seront refaits en bitume afin d'améliorer le passage des personnes à mobilité réduite.



## Amélioration des installations hydrauliques à Jaout

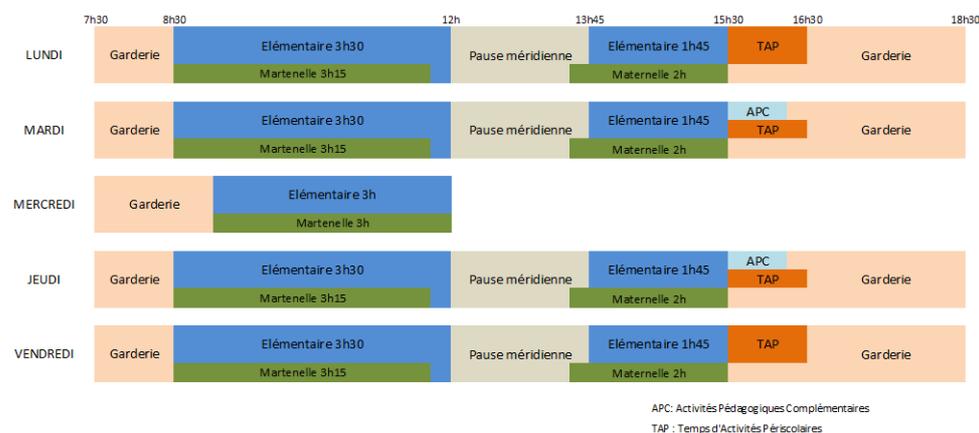


Suite aux difficultés rencontrées début juin, à l'issue d'un hiver particulièrement long, une pige de 3,50 m a été installée à la hauteur des vannes générales qui desservent l'ensemble du réseau sur les estives de Jaout. Celle-ci permettra un repérage plus facile de ces vannes en cas de fort enneigement. Parallèlement, une dérivation de l'Arque de Louvie a été réalisée afin d'éviter tout débordement (synonyme de perte d'eau) au moment



où la fonte est la plus importante. Enfin, la bêche du lac inférieur a fait l'objet de réparations afin d'optimiser le remplissage au cours de l'hiver prochain.

## Réorganisation de la semaine scolaire



Le 17 octobre 2013, le Maire de Louvie-Juzon conviait parents d'élèves et enseignants à une soirée de réflexion autour de la mise en place de la semaine de 4 jours et demi qui entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2014. 17 familles et les 3 enseignants répondirent à l'invitation. Cette soirée fut riche en échanges et, à l'issue

de cette rencontre, les premières esquisses étaient lancées. Pour l'heure, seules les bornes horaires devaient être précisées.

Au cours des prochaines semaines, un groupe de travail constitué d'élus, de parents et d'enseignants se réunira pour préciser le projet à soumettre à l'approbation de l'Inspecteur d'Académie.



## Commissions...

La Municipalité de Louvie-Juzon se déclare solidaire avec les familles des otages retenus dans le monde et plus particulièrement à l'égard de celles des deux otages qui ont quelques attaches dans notre région proche (Jurançon et Lys). La Municipalité espère leur libération prochaine.

Les travaux de réfection de la salle de bains située dans le logement de l'ancienne école de Pédéhourat ont été réalisés au cours du mois d'octobre. Un plus grand confort pour le locataire et une plus value pour cet appartement communal.

Dans le cadre du Réseau Lecture Bibliosau, un spectacle gratuit sera proposé aux enfants à partir de 4 ans le mardi 26 novembre 2013 à 17h30, à la Bibliothèque. Il s'agit d'un spectacle d'Olivier APAT intitulé "Le Conseil des Animaux". Une sélection de livre sur le thème des indiens sera à la disposition des lecteurs. En attendant, n'hésitez pas à venir découvrir les dernières nouveautés littéraires pour tous publics.

Les jeunes qui ont eu 18 ans au cours de l'année ainsi que les personnes nouvellement arrivées dans la Commune sont invitées à s'adresser à la mairie avant le 31 décembre 2013, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour se faire inscrire sur les listes électorales.

C'est avec une grande tristesse que chacun a pris note de la cessation d'activité déclarée par la gérante de l'Hôtel Dherété, contrainte à cette démarche pour n'avoir pas pu répondre aux exigences toujours croissantes des différents services de l'Etat chargés de contrôler l'évolution des mises aux normes, notamment en matière de sécurité incendie.

Les jeunes de la Commune nés entre 1<sup>er</sup> juillet 1997 et le 30 décembre 1997 sont priés de se faire connaître auprès de la mairie afin de pouvoir être recensés sur les listes militaires et participer à la JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense).

Le 23 octobre dernier, au centre des pompiers d'Arudy, sept des employés communaux ont suivi une formation aux premiers secours. Leur diplôme leur sera remis au cours des prochains jours. Félicitations à eux !

## Du côté des associations...

### Bientôt les Fêtes de la Saint Martin...



Cette année, les Fêtes de la Saint-Martin se dérouleront les 10 et 11 novembre 2013. Elle commenceront le dimanche soir, vers 22h30, avec un Grand Bal animé par "Podium Etoile". Le lundi, une messe solennelle sera

célébrée en l'église de Louvie-Juzon à partir de 10h30 et sera suivie, à 11h45, d'une cérémonie au Monument aux Morts à laquelle l'ensemble de la population est invité. Suite à cette cérémonie, aux alentours de midi, un apéritif sera offert par le Comité des Fêtes Lous Hardits de Loubie.

### Les plus anciens se retrouveront le 8...

Le Dimanche 8 décembre 2013, la Municipalité et le C.C.A.S de Louvie-Juzon invitent les Aînés de la Commune à partager le traditionnel Repas de Noël. Comme les années précédentes, ce repas est offert aux personnes de Louvie-Juzon âgées de plus de 70 ans qui peuvent également se faire accompagner de leur conjoint au tarif préférentiel de 15 € ou d'un autre proche avec une participation de 22 €. Fidèle au rendez-vous, c'est le traiteur émérite du village, Jean-Pierre LARRIEU, qui se chargera de concocter les bons petits plats servis au menu :



Quant à l'animation, c'est avec un vrai plaisir qu'elle sera assurée par le très chaleureux Sarra accompagné de ses inséparables Amis.



Ces festivités se dérouleront au Foyer Rural, préalablement décoré et tout spécialement chauffé pour l'occasion. Les personnes qui souhaitent s'inscrire (y compris celles qui pourraient ne pas avoir reçu par courrier l'invitation de la mairie) doivent le faire auprès de la Mairie de Louvie-Juzon avant le 18 novembre, dernier délai.

Un rendez-vous à ne pas manquer ! Enfin, les personnes empêchées ou qui n'auraient pas souhaité prendre part à ce repas se verront remettre, à leur domicile, un colis de Noël porté par un membre du Conseil Municipal.



### Tournoi de Pala Mixte au Foyer Rural

Depuis le 11 octobre 2013, la section Pala du Foyer Rural organise le traditionnel tournoi de Pala Mixte à la balle bleue, réputé dans toute la région et au-delà pour sa convivialité et sa bonne humeur. Toutes les parties, forcément spectaculaires et acharnées, se déroulent le soir, à partir de 18h00. Les finales auront lieu le samedi 14 décembre prochain, à partir de 17h. Venez nombreux assister à ces parties.



### Un nouveau plombier à Louvie-Juzon



Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2013, Baptiste VIGNEAU, un jeune artisan plein de talents et de courage s'est installé à Louvie-Juzon. Il est plombier-chauffagiste qualifié vous propose une palette de services particulièrement diversifiée : plomberie traditionnelle, entretien des chaudières, désembuage, planché chauffant, radiateurs... En cas de besoin, n'hésitez donc pas à faire appel à lui en appelant au 06.31.49.07.23. Avec Baptiste, c'est du sérieux !



## A l'école...

### Election des représentants de parents d'élèves

Le 11 octobre 2013 avait lieu l'élection des parents d'élèves au Conseil d'Ecole de Louvie Juzon. Ont été élus :

- Anthony CHEVALIER
  - Odile CASASSUS (Supl.)
  - Jean-Michel BASCUGNANA
  - Céline CANO (Supl.)
  - Céline COURREGÉ
  - Carine BAUSMAYER (Supl.)
- \*\*\*\*\*

### Réorganisation de l'école

Suite à la suppression d'un poste d'enseignant à l'école de Louvie-Juzon, la répartition des classes a dû être réorganisée. Ainsi,

- M LAIN enseigne auprès des CE2 / CM1 / CM2 avec 22 élèves,
- Mme LAYUS exerce auprès des CP / CE1 avec 23 élèves,
- Mme CASTAGNET exerce auprès des TPS / PS / MS / GS avec 27 élèves.

### Collecte alimentaire

Les vendredi 29 et samedi 30 novembre prochains, Tony ESTANGUET en appelle à votre générosité par le biais de la Banque Alimentaire Béarn et Soule. Tout ce que vous donnerez sera redistribué localement par 38 associations à 7600 personnes aidées.



Les points de collectes seront installés à la mairie ainsi que dans vos magasins. Ensemble, aidons l'Homme à se restaurer.

### Compagnie Mandarine

Depuis le 26 septembre dernier, les cours proposés par la Compagnie Mandarine dans le cadre des Ateliers Théâtre pour Adultes ont repris. Ils ont lieu tous les jeudis soir, de 20h30 à 22h30, à la Salle Lapuyade. N'hésitez pas à vous lancer. L'ambiance est des plus sympathique et l'expérience particulièrement enrichissante.

Pour tout renseignement, contacter le 05.59.05.73.29.



# Elections Municipales de 2014

## Bulletins municipaux et droit d'expression (2<sup>ème</sup> partie)

### Le droit d'expression en période électorale.

#### - la campagne de promotion publicitaire :

Selon l'article L. 52-1, alinéa 2 du Code électoral, « A compter du premier jour du sixième mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin ». En d'autres termes, l'équipe municipale doit veiller en période électorale à ne pas

mettre en avant tel ou tel candidat, les réalisations ou encore les projets de la collectivité.

La commissaire du gouvernement Mme Denis-Linton précise qu' « un maire doit certainement

pouvoir continuer, en dépit de sa candidature à une élection cantonale, à faire état des actions entreprises dans sa commune dans le bulletin municipal, mais encore faut-il que ces supports ne servent pas à assurer, à travers la gestion de la collectivité municipale, sa promotion personnelle en qualité de candidat » (CE, sect. 10 juill. 1996, Elections cantonales Chamonix Mont-Blanc).

L'article L. 52-1, al. 2 du Code électoral ne mentionne donc pas pour autant qu'en période électorale, la communication institutionnelle doit momentanément s'arrêter. Il suffit simplement de limiter le contenu du bulletin municipal à de strictes informations et cela de manière neutre. Ainsi n'a pas été reconnu comme campagne de promotion publicitaire un bilan rédigé en des termes neutres (CE, 14 nov. 2008, Elections municipales de Vensac).

Les photographies peuvent continuer à illustrer des articles dans le bulletin municipal. Elles ne confèrent pas en elles-mêmes, à ce document, un caractère de propagande électorale (CE, 20 mai 2005, élections cantonales de Dijon V). Elles doivent ainsi rendre compte de manifestations locales et ne pas revêtir le caractère de promotion publicitaire (CE, 16 oct. 1996,

élections municipales de Loon-Plage).

#### - l'éditorial du maire :

L'éditorial du maire n'est pas obligatoirement à proscrire en période électorale. Cependant, là encore, son contenu doit être neutre. Ainsi, a été reconnu comme non polémique un éditorial signé par le maire et publié

dans un bulletin municipal de mars 2004, cet article se limitant à des considérations de politique générale et ne pouvant de ce fait être assimilé à un document de promotion publicitaire (CE, 15 juin 2005, Elections cantonales de Roissy-en-Brie).

La photo accompagnant parfois l'éditorial du maire ne pose pas de difficultés en soi à partir du moment où elle représente l'élu dans le cadre de ses fonctions, sans mettre en valeur son action personnelle (CE, 15 avril 2005, Elections cantonales de Cilaos). Toutefois, le maire doit veiller à la neutralité de son éditorial et doit par ailleurs limiter le nombre de photos le montrant afin d'éviter une personnalisation de la publication.

#### - les quatre principes jurisprudentiels :

Le juge prend en compte quatre principes pour apprécier, en période pré-électorale, le caractère informatif ou publicitaire de la communication institutionnelle.

1. le principe d'antériorité : aucun document de communication institutionnelle ne doit être publié dans la perspective des élections. Le juge prend en compte le fait que la publication d'un bulletin relève d'une



habitude établie dans la collectivité. Une publication municipale peut être considérée comme un document de propagande « compte tenu de son contenu et de la date de son lancement » (CE, 15 janv. 1997, Elections municipales de Villeurbanne).

2. le principe d'identité : le juge étudie la présentation et le contenu de la publication qui doit conserver mesure et neutralité (CE, 20 mars 2009, Elections municipales de Gilette). Une modification de la charte graphique ou encore une présentation avantageuse de l'action d'élus constitue un

## Clin d'œil du temps passé

### Séance du 19 juin 1922

Monsieur le Maire soumet au Conseil une demande du comité pour le monument aux Héros de l'armée noire de la guerre tendant à obtenir une souscription de 5 francs pour participation de la Commune à l'érection de ce monument.



indice fort en faveur de la qualification de campagne de promotion publicitaire (CE, 2 oct. 1996, Elections municipales de Bassens). Le juge vérifie, en plus de la présentation et de l'aspect visuel, le nombre de destinataires (plus nombreux ou non à l'approche des élections) et l'ampleur de la communication par rapport aux années précédentes.

3. le principe de régularité : la périodicité du bulletin municipal doit être régulière. La municipalité ne

doit pas intensifier sa communication à l'approche des élections.

4. le principe de neutralité : la neutralité constitue le maître mot

pour la communication institutionnelle, à la veille d'opérations électorales. Cette obligation de neutralité commence l'année précédant les élections et s'intensifie six mois avant le scrutin. Il est alors conseillé d'employer les termes « la commune », « le conseil municipal » plutôt que « le maire » ou « l'équipe municipale ».

(Extrait de la Note n°20 - Association des Maires de France - Département Administration et Gestion Communale JR/MB - Paris 11/02/2010)

## Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 8h. à 12h. et de 14h. à 17h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 8h. à 12h. les mardis et jeudis.

**Permanence du Maire :**  
le vendredi toute la journée.

**MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON**  
Tél. 05 59 05 61 70  
Fax 05 59 05 74 56  
Email : [mairie.louvie@orange.fr](mailto:mairie.louvie@orange.fr)  
Site : [louvie-juzon.fr](http://louvie-juzon.fr)